

Séance du 21 juillet 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Neys présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2016 - Décision modificative n° 1 – Budget annexe des parcs de stationnement.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2016 du budget annexe des parcs de stationnement, il est proposé une décision modificative n° 1, qui se présente de la manière suivante :

Dépenses d'investissement	75 000 €
Recettes d'investissement	2 715 000 €
Dépenses d'exploitation	100 000 €
Recettes d'exploitation	100 000 €

En section d'investissement, les dépenses correspondent exclusivement aux restes à réaliser 2015 pour 75 000 €. En recettes, il convient de constater la reprise de l'excédent antérieur reporté pour 3 062 800 € et l'affectation en réserves d'une partie du résultat de fonctionnement 2015 pour 237 200 €. Ces recettes importantes permettent d'annuler

complètement la prévision de recours à l'emprunt figurant au BP 2016 (585 000 €) et de présenter un solde excédentaire de 2 640 000 €, qui permettra d'autofinancer les futurs investissements de ce budget.

En section d'exploitation, 100 000 € figurent en recettes pour la reprise du résultat 2015. Cela permet d'ajuster à la marge plusieurs prévisions aux chapitres 011 (40 000 €), 012 (10 000 €), 67 (10 000 €) et de conserver 40 000 € au titre de dépenses imprévues.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 1 pour le budget annexe des parcs de stationnement, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.